



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 38004

Texte de la question

M Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine) attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que des musiciens qui le jouent. Il existe deux sortes de bassons joués dans le monde : l'un d'origine allemande, l'autre de tradition française. De récents concours de recrutement destinés à pourvoir des postes de bassons dans les Opéras de Nice et de Lyon précisèrent dans leur règlement que les concours étaient réservés aux instrumentistes jouant le système allemand. De même, l'administration du futur Opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Or l'ensemble de notre système d'enseignement musical se développe à partir du basson français. Les bassonistes français, inquiets des précédents de Nice et de Lyon, s'interrogent sur la valeur d'un diplôme d'Etat ne permettant pas de se présenter dans un concours en France et ne peuvent envisager que les instruments appartenant aux conservatoires comme aux particuliers soient remplacés par des instruments d'importation. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour garantir la pérennité du basson français.

Données clés

Auteur : [M. Boucheron Jean-Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38004

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1094